

**QUATORZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DES PARTICIPANTS
AU FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)
19-21 mars 2013
Washington, DC**

Résolution PC/14/2013/6

Proposition de mesures pour la préparation à la REDD+ de la Thaïlande

Où :

1. En décembre 2012, la Thaïlande a soumis à l'Équipe de gestion du FCPF (FMT) une Proposition de mesures pour la préparation (R-PP) qui a été examinée par un Panel consultatif technique (TAP), un groupe de travail établi à cet effet et constitué de membres du Comité des Participants (CP) ainsi que par la Banque mondiale ;
2. À sa quatorzième réunion, le CP a examiné la R-PP conformément à la Section 11.1 (b) de la Charte établissant le FCPF (Charte) et
3. Le CP a reconnu les efforts importants entrepris par la Thaïlande ainsi que la grande qualité de la R-PP.

Le Comité des Participants,

1. Décide d'attribuer un financement à la Thaïlande pour lui permettre d'avancer dans sa préparation à la REDD+.
2. À cet effet, demande :
 - i. À la Thaïlande de soumettre une version révisée de la R-PP (R-PP révisée) à la FMT, qui réponde aux principales questions soulevées dans le rapport récapitulatif préparé par la FMT et inclus en annexe de cette résolution ;
 - ii. À la FMT de vérifier l'exhaustivité de la R-PP révisée, de la mettre à disposition sur le site du FCPF et d'informer le CP une fois qu'elle est en ligne ;
 - iii. À la Banque mondiale, en qualité de Partenaire à la mise en œuvre, de finaliser son devoir de diligence, en particulier concernant les Politiques et les procédures opérationnelles de la Banque mondiale, en étroite collaboration avec la Thaïlande, afin d'attribuer une subvention à hauteur de 3,6 millions d'USD, conformément aux Résolutions PC/3/2009/4 et PC/Electronic/2012/1 ;
 - iv. À la Thaïlande d'examiner, pendant sa préparation à la REDD+, les questions identifiées dans l'évaluation de la R-PP par le TAP ainsi que celles soulevées par le CP du FCPF lors de cette réunion et

- v. À la Thaïlande de faire part au CP de ses avancées conformément à la Section 6.3 (b) de la Charte et de s'acquitter de ses responsabilités conformément à l'Accord de subvention pour la préparation.
3. Reconnaît que la Thaïlande aura besoin de ressources financières supplémentaires pour traiter la question 1 en annexe de cette résolution et encourage les bailleurs à fournir ce soutien financier avant le 5 mai 2013 et
4. Si le soutien financier indiqué en paragraphe 3 n'est pas fourni, demande à la FMT de faire appel aux Programmes de renforcement des capacités des peuples autochtones et des OSC du Sud et des communautés locales avant le 31 mai 2013 pour appuyer la Thaïlande à résoudre la question 1 en annexe de cette résolution. Si c'est le cas, le montant prélevé sur les Programmes de renforcement des capacités sera déduit du montant accordé à la Thaïlande dans le cadre de l'Accord de subvention.

Annexe

Rapport récapitulatif rédigé par la FMT

Le CP a pris note du caractère positif à ce jour du processus de formulation de la R-PP et du fait que la R-PP offre une bonne occasion à d'autres pays REDD de tirer des leçons de l'expérience de la Thaïlande.

Principales questions

Les principales questions devant être abordées par la Thaïlande avant de signer un Accord de subvention pour la préparation avec l'Administrateur du Fonds de préparation sont les suivantes :

1. Sous réserve de la disponibilité des fonds indiqués en paragraphes 3 et 4 ci-dessus, organiser des dialogues régionaux et nationaux afin de garantir la contribution des parties prenantes à la R-PP révisée, notamment en mettant les ressources à la disposition des réseaux d'OSC/de communautés locales/de groupes ethniques pour mieux atteindre leurs membres.
2. Traduire dans la R-PP que la participation et la représentation des OSC/des communautés locales/des groupes ethniques aux ateliers applicables sur la REDD+, aux groupes de travail techniques et aux comités applicables se feront sur la base d'une autosélection.
3. Développer les « mécanismes » prévus de processus de participation en incluant des informations sur le mode d'implication des parties prenantes, en particulier des femmes et des jeunes, dans la prise de décision.
4. Formuler plus clairement dans la R-PP comment les études analytiques réalisées pendant la phase de préparation aborderont les aspects fonciers et de genre.
5. Décrire le mode de coordination et de coopération entre le groupe de travail national sur la REDD+ et les ministères pertinents pour le processus de REDD+.